



Joyeuses Fêtes

Bonne Année

2019



# Sommaire

- Transfert de la compétence du CCAS
- Les comptes de la commune
- Le label « Station Verte »
- Démembrement financier du département
- CCAS Ville
- EHPAD Le Mont-Royal
- CLAS

- Les montréalais dans la guerre en 1918
- 1939/1945 - Les Lorrains à Montréal
- Chemin de fer de la Save et de la Gesse
- La rentrée scolaire 2018
- Bon à savoir
- Libre expression
- Comité des fêtes
- Rétro photos 2018

Chères Montréjeulaises, chers Montréjeulais,

2018 aura été une année fondatrice en influant un nouvel élan à la fois sur la pérennisation des soins et sur l'offre touristique de notre territoire.

L'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire devrait garantir la continuité de l'offre de soins sur plusieurs décennies, et le tourisme avec les labellisations « Pavillon Bleu » et « Handiplage » a été l'objet, cet été, d'un regain d'affluence à la base de loisirs. Ces labellisations ne sont pas définitives, et sont remises en question tous les ans. A nous de faire le nécessaire pour les conserver. Pour ce faire, et améliorer encore un peu plus l'attractivité touristique de notre ville, nous projetons de postuler au label : « Station verte ». Ce label touristique complètera les deux autres en favorisant et développant le tourisme de nature dans notre commune et contribuera à la préservation de notre terroir, sans oublier la dynamisation économique qu'il apportera. Pour en savoir plus sur ce projet, vous trouverez toutes les explications nécessaires en page 6 de ce bulletin.

L'année 2019 sera, elle aussi, porteuse de changements surtout sur le plan structurel par l'application de la loi NOTRE et les transferts de compétences vers l'intercommunalité.

A partir du 1er janvier 2019, le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) va devenir le CIAS (Centre Intercommunautaire d'Actions Sociales), ce transfert rendu difficile par la complexité des structures existantes dans les anciennes intercommunalités sera définitivement acté au cours du mois de décembre. Pour plus d'informations sur ce sujet vous pouvez vous reporter à la page adjacente de cet édito.

A la même date, le périscolaire va lui aussi être transféré à la 5C. Ici aussi et pour les mêmes raisons, la mise en place définitive de ce transfert ne sera actée qu'au mois de décembre.

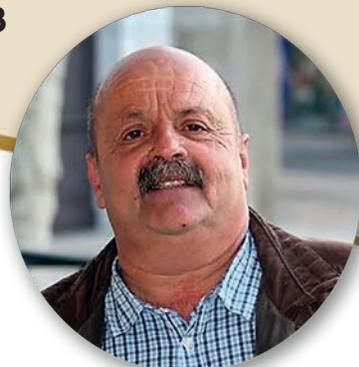
L'année à venir verra la réalisation de la passerelle sur la Garonne, elle reliera les rives de Gourdan-Polignan et de Montréal au niveau du golf et permettra entre autres un accès sécurisé à la base de loisirs pour les jeunes de Gourdan-Polignan.

L'opération « Carte Blanche », donc je vous ai fait échos dans le précédent bulletin, mise en place par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, est en cours de réalisation.

D'autres mutations sont en cours, malheureusement au détriment de la ruralité avec le démantèlement financier du département. Toulouse Métropole forte de 37 communes, capterait une grande partie des ressources financières du département, laissant les miettes aux autres communes de la Haute-Garonne. Je vous engage vivement à lire l'extrait du procès-verbal du Conseil départemental sur ce sujet à l'intérieur de ce bulletin. Nous ne pouvons qu'adhérer à ce refus de transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne.

En espérant toujours vous satisfaire, l'ensemble du conseil municipal, les membres du conseil d'administration du CCAS, les cadres et l'ensemble du personnel municipal se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Votre dévoué Maire,  
**Eric MIQUEL**



**Inondations de l'Aude :  
Montréal et ses environs solidaires  
avec les sinistrés.**

Après les intempéries qui se sont abattues sur le département de l'Aude une chaîne de solidarité importante s'est mobilisée. Montréal a répondu présent en organisant une collecte de dons pour venir en aide aux sinistrés. L'ensemble du Conseil municipal remercie les généreux donateurs et les bénévoles qui ont participé à cette collecte.



*Directeur de la publication* : Eric Miquel  
*Comité de Rédaction* : La commission communication  
*Photos* : Alain Mas, Jean-Paul Chambrillon,  
Pierrette Fénard, Maryse Dumoulin, Fredo Andreuceti  
et Jean-Jacques Miquel.

*Mise en page* : Tout'en Com  
*Impression* : Imprimerie Fabbro

Dépôt Légal : Août 2002  
N° ISSN : 1636-1733

### Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Cette démarche a débuté il y a maintenant 18 mois car nous constatons à l'époque la situation très particulière du CCAS de Montréjeau par rapport au nouveau territoire de la Communauté de Communes Cœurs et Coteaux du Comminges (5C). En effet la commune de Montréjeau est la seule, à ce jour, à avoir conservé la compétence SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Cette compétence SAAD, optionnelle pour la 5C, est gérée de façon très différente d'un secteur à un autre. Pour préserver l'intérêt des bénéficiaires de notre commune, celui de nos agents et dans une forte volonté de maintien d'un service de qualité, nous avons engagé rapidement des discussions avec la 5C afin de recueillir leurs intentions, discussions engagées également avec le SICASMIR (dont nous sommes adhérents par ailleurs) ainsi qu'avec notre tutelle le Conseil départemental de la Haute- Garonne. Après de multiples échanges avec ces partenaires, nous avons obtenu de notre tutelle des conditions permettant un transfert dans de bonnes conditions d'exploitation, soit :

- un tarif de l'heure de prestation porté à 22 € au 1<sup>er</sup> août 2018 (20,90 auparavant) ;
- une délibération de la 5C permettant de réaliser ce transfert avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Malgré cela nous apprenons début septembre, après des entrevues avec le SICASMIR, puis avec Mme la Sous-Préfète que les délais nécessaires au SICASMIR pour opérer ce transfert ne permettent pas de le réaliser dans le temps imparti, soit au 31 décembre au plus tard !

Devant ces incertitudes, le risque de service perturbé pour nos bénéficiaires et le risque de pertes financières pour nos agents, nous sommes amenés à réfléchir aux meilleures solutions à apporter au devenir du CCAS.

#### Les pistes de réflexion :

- Garder le service d'aide à domicile ;
- Optimisation des moyens en adossant le service à l'EHPAD ;
- Quels statuts envisager ?...

Nous interrogeons nos tutelles afin de définir ensemble ce qu'il est possible de faire et mettre en œuvre un projet qui bénéficierait à tous.

L'évolution de la situation sera bien entendu portée à la connaissance du Conseil d'Administration et de notre conseil municipal avant la fin de l'année.

### L'Aide sociale

Conformément à la loi « NOTRe », la compétence obligatoire « Aide Sociale » sera transférée à la Communauté de communes « 5C » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

L'agent responsable de ce service sera transféré en conséquence à cette date.

La commune de Montréjeau a demandé à Monsieur le Président de la Communauté que cet agent puisse conserver son poste de travail sur la commune, en raison du besoin d'accompagnement des populations de Montréjeau et des communes proches.

L'agent a été informé de notre démarche.



# Les comptes de la commune

## MONTRÉJEAU - Haute-Garonne

Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice : 2 939 habitants - Budget principal seul.

Strate : communes de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).

Sources : DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Exercice 2017

En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	<b>ANALYSE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX</b>	Ratios de structure	Moyenne de la strate
<b>OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
3051	1 038	909	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	En % des produits	
1203	409	375	Dont : Impôts Locaux	39,44	41,30
68	23	51	Autres impôts et taxes	2,24	5,61
534	182	144	Dotation globale de fonctionnement	17,52	15,87
3143	1069	756	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	En % des charges	
3078	1047	712	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
1722	586	361	Dont : Charges de personnel	54,79	47,72
823	280	218	Achats et charges externes	26,19	28,85
67	23	23	Charges financières	2,14	3,09
212	72	33	Contingents	6,76	4,35
155	53	38	Subventions versées	4,94	5,06
-92	-31	153	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
819	279	405	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	En % des ressources	
400	136	71	Dont : Emprunts bancaires et dettes assimilée	48,86	17,44
8	3	62	Subventions reçues	1,03	15,38
25	9	35	FCTVA	3,06	8,68
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
428	146	397	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	En % des emplois	
174	59	299	Dont : Dépenses d'équipement	40,50	75,20
198	67	73	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	46,22	18,42
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,08
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
-390	-133	-7	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
	-133	-7	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
298	101	160	Résultat d'ensemble = R - E		
<b>AUTOFINANCEMENT</b>					
-37	-12	184	Excédent brut de fonctionnement	-1,20	20,25
-82	-28	166	Capacité d'autofinancement = CAF	-2,68	18,30
-280	-95	93	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	-9,17	10,24
<b>ENDETTEMENT</b>					
1713	583	702	Encours total de la dette au 31 décembre N	56,16	77,21
1635	556	689	Encours des dettes bancaires et assimilées	53,61	75,79
1635	556	688	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	53,61	75,71
257	87	95	Annuité de la dette	8,43	10,48
37	13	377	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>		

## Notes explicatives sur les comptes de la commune

### Les produits de fonctionnement = A

Constitués essentiellement par les recettes fiscales de la commune et par la dotation globale de fonctionnement versée par l'état, les produits de fonctionnement de la commune sont légèrement supérieurs à la moyenne de la strate à laquelle appartient Montréjeau : 1038 euros par habitant contre 909 euros pour la moyenne de la strate. On pourrait s'en féliciter, toutefois le choc est rude car ces produits sont passés de 3 465 000 euros en 2016 à 3 051 000 euros en 2017, soit une baisse de 414 000 euros. La ligne suivante, produits de fonctionnement CAF, correspond à la somme prise en compte pour le calcul de la capacité d'autofinancement de la commune.

### Les charges de fonctionnement = B

Elles sont beaucoup plus importantes à Montréjeau et représentent 1069 euros par habitant alors que la moyenne de la strate n'est que de 756 euros. Cette différence est essentiellement due aux charges de personnel qui représentent 1 722 000 euros soit 54,79 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Le tableau ci-contre montre l'évolution de ce poste sur quatre ans, on constate une baisse régulière du pourcentage de ces charges par rapport au total des charges de la commune.

Charges de personnel				
	2017	2016	2015	2014
En milliers d'euros	1 722	1 756	1 917	1 784
Par habitant	586	598	661	623
Moyenne de la strate	361	352	353	347
En % du montant des charges	54,79	56,47	57,85	59,7

La ligne suivante, charges de fonctionnement CAF, correspond à la somme prise en compte pour le calcul de la capacité d'autofinancement de la commune.

### Résultat comptable = A – B = R

Soit 3051 – 3143 = -92 (en milliers d'euros)

Bien que nous ayons des recettes supérieures à la moyenne de la strate, nous sommes déficitaires compte-tenu du montant élevé de nos charges. Ce déficit est de -31 euros par habitant alors que la moyenne de strate est de 153 euros par habitant, soit un écart de 184 euros.

### Ressources d'investissement = C

Ces ressources sont constituées des emprunts, des subventions reçues et fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), c'est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Ici il est difficile de faire des comparaisons avec la moyenne de la strate, car tous les départements et régions n'ont pas les mêmes règles de subventions. De plus, le montant par habitant peut varier d'une année sur l'autre en fonction des dossiers présentés. Constituer un dossier d'aide pour la réalisation d'une maison de santé peut prendre plusieurs années ; l'année où les subventions sont versées le montant perçu par habitant est beaucoup plus important que pour les années de préparation du dossier.

### Emplois d'investissement = D

Dans ce poste on retrouve les dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunts, c'est-à-dire où sont affectés les emprunts et les subventions reçues et les sommes que la commune rembourse sur les prêts réalisés dans l'année et précédemment. Ici aussi, et pour les mêmes raisons, il est difficile de faire un comparatif avec les moyennes de la strate.

### Autofinancement

Compte tenu des chiffres énumérés ci-dessus, notre capacité d'autofinancement est négative, -95 euros par habitants ou 280 000 euros. Ici, je vous renvoie à la baisse des produits de fonctionnement de 414 000 euros.

### Endettement

Malgré une légère hausse de la dette en 2017, la commune reste en dessous de l'endettement moyen de la strate.

### Les taux d'imposition 2017

Comme pour pratiquement l'ensemble des communes commingeoises, les taux d'imposition à Montréjeau restent relativement élevés, mais cela ne signifie pas que l'impôt y est plus important. L'assiette sur laquelle est calculée cet impôt est la valeur locative de vos biens immobiliers, or dans le Comminges ces valeurs locatives sont inférieures à celles retenues dans les communes de même importance autour de Toulouse ou au nord du département de la Haute-Garonne. Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, alors que les taux des taxes foncière et d'habitation pratiqués à Montréjeau sont supérieurs aux taux moyens de la strate, les recettes fiscales de la commune par habitant y sont inférieures. En effet, si le taux de la taxe foncière pratiqué à Montréjeau est de 21,76 et rapporte 1029 euros de recette fiscale par habitant, celui de la moyenne de la strate pourtant inférieur (17,64) rapporte 1087 euros par habitant. Il ne faut donc pas comparer les taux mais combien cela vous coûte.

### Dette

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette	2 196 000	2 157 000	1 957 000	1 750 000	1 519 000	1 713 000
Par habitant	770	760	683	603	517	556
Moyenne de la strate	716	724	710	697	685	986

### Annuités

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Annuité	323 000	311 000	274 000	274 000	274 000	257 000
Par habitant	113	110	95	94	94	87
Moyenne de la strate	93	94	98	99	95	95

	Taux à Montréjeau	Taux moyen de la strate	Rapport par habitant	Moyenne de la strate
Taxe foncière	21,76	17,64	1 021	1 087
Taxe d'habitation	15,89	12,88	1 091	1 222



« Station Verte » est le 1<sup>er</sup> label d'écotourisme de France, garantissant une visibilité et une efficacité réelles sur un marché du tourisme toujours plus concurrentiel.

Station Verte est un label touristique national créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige, association loi 1901 et signataire, depuis 1998, d'une convention avec le Ministère en charge du Tourisme. La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration composé d'élus locaux, bénévoles, allant à la rencontre des adhérents pour les accompagner dans la valorisation du label sur leur territoire.

→ **Ses objectifs** : Favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique.

→ **Ses missions** : Labelliser, accompagner, promouvoir et représenter des communes touristiques respectueuses des valeurs portées par la Charte.

« Depuis sa création, la Fédération s'est toujours engagée aux côtés des communes pour développer leurs territoires, en privilégiant un tourisme à visage humain autour des valeurs de partage, d'authenticité et de respect. Être Station Verte, c'est être acteur de la préservation des terroirs et participer au bien-être des hommes et des femmes qui les font vivre. »

## L'écotourisme ?

- un tourisme axé sur la nature et les patrimoines (architectural, naturel, historique et immatériel),
- qui possède une composante éducative en développant des initiatives durables et pédagogiques en faveur d'une nature respectée et préservée,
- qui contribue au bien-être des communautés locales et qui encourage leur participation,
- qui contribue à la protection du patrimoine ainsi que du cadre de vie.

## Pour Montréjeau

La commune de Montréjeau souhaite poursuivre sa politique touristique lancée depuis maintenant plusieurs années (développement de l'offre touristique et mise en valeur du territoire).

Fortes des labellisations « Pavillon Bleu » et « Handiplage » obtenues en 2018 pour la base de loisirs, la commune souhaite poursuivre son action sur le volet communication en apportant un nouveau label à promotion touristique avec le label « Station verte » présenté ci-dessus.

La mise en place d'un « Comité Local Station Verte » est obligatoire dans le cadre de la labellisation, il se réunira deux fois par an : une première fois au printemps pour lancer la nouvelle saison touristique et une deuxième fois en automne pour faire le bilan de la saison passée. Pour ce faire, quatre élus désirent travailler en partenariat avec les représentants des différents acteurs du tourisme sur le territoire de Montréjeau, à savoir : l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) et le Bureau d'information touristique, les professionnels du tourisme : Les chalets de Montréjeau, le camping « Midi Pyrénées », les Kartings et Jeux d'enfants de la base de loisirs ainsi que les associations ADEM et ADAM.

Une première réunion de présentation du projet a déjà eu lieu le 13 novembre à la mairie.



Le marché hebdomadaire du lundi avec son offre de produits régionaux correspond déjà à plusieurs engagements demandés tel que le commerce, l'animation ou de l'écotourisme.

## Qu'est-ce qu'une Station Verte ?

Une Station Verte est un territoire de loisirs et de séjours, reconnu au niveau national comme une Station organisée respectueuse de l'environnement. Elle est située à la campagne, à la montagne, près des littoraux ou en outre-mer et offre les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature.

## Une Station Verte...

- partage une vision commune d'un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire et des caractéristiques locales,
- développe des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et préservée,
- propose une offre complète d'activités en lien avec un patrimoine naturel, culturel ou historique,
- valorise les attraits naturels du territoire.

## 10 Engagements Station Verte

Pour faire partie du réseau Station Verte, il est nécessaire de respecter la charte de qualité qui repose sur 10 engagements.

- Aménagements de qualité
- Conseil et information touristique
- Offre de loisirs de pleine nature
- Hébergement diversifié
- Commerces et services adaptés
- Programme d'animations et festivités
- Offre à destination des familles
- Engagement dans la démarche écotouristique
- Accessibilité tarifaire
- Organisation performante

**Dans les 10 engagements « Station verte » Montréjeau dispose déjà de plusieurs critères**, notamment : une offre à destination des familles avec l'accessibilité tarifaire (gratuité de la base de loisirs), le conseil et information touristique (Bureau d'Information Touristique), une offre de loisirs de pleine nature (base de loisirs et chemins de randonnée), un hébergement diversifié (terrains de camping, chambres d'hôtes et hôtel), l'engagement écotourisme a déjà été mis en place à la base de loisirs et sera développé sur l'ensemble de la commune en fonction des besoins, un programme d'animations et festivités complet (Folkolor, Marché à l'ancienne, concerts etc...), des commerces et services adaptés pour les personnes à mobilité réduite et la labellisation « Handiplage » à la base de loisirs.



## Objet : Contre la transposition du modèle lyonnais en Haute-Garonne (Vœu du groupe socialiste, radical et progressiste).

Le Conseil départemental,  
« Déjà évoqué durant la campagne présidentielle, le sujet de la disparition de l'échelon départemental sur le territoire des Métropoles est récemment réapparu dans le débat public. Pour la troisième fois consécutive, le Président de la République vient en effet de recevoir les cinq présidents des plus grandes métropoles françaises afin d'envisager l'adoption de ce qui est communément appelé « le modèle lyonnais » dans les départements comportant une métropole de plus de 500 000 habitants, visant expressément Bordeaux, Lille, Nice, Nantes et Toulouse.

Alors que dans un courrier du 10 septembre dernier cosigné par les cinq présidents de Départements concernés, nous avons explicitement indiqué notre ferme opposition à ce projet et sollicité un rendez-vous auprès de l'Élysée, nous restons à ce jour totalement exclus des discussions qui engagent l'avenir des territoires péri urbains et ruraux et 8 millions d'habitants.

La perspective d'une réforme des métropoles calée sur le seul « modèle lyonnais », au détriment des départements dans leurs compétences et périmètres actuels, nous paraît contenir le risque irrévocable d'accroître davantage les fractures territoriales qui affaiblissent notre pays, fragilisent le tissu social et alimentent la montée des extrêmes.

Nous avons toujours manifesté notre volonté de travailler dans un dialogue intelligent avec la Métropole toulousaine et cela s'est traduit par la signature d'un accord de coopération ambitieux et novateur entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole le 29 juin 2018.

Cet accord s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris par le Conseil départemental depuis 2015 pour le rayonnement métropolitain : un soutien unique en France de 201 millions d'euros en faveur du Plan de Déplacements Urbains pour faire face à l'urgence de déboucher la situation des transports en commun dans l'agglomération toulousaine; un soutien financier apporté à l'ensemble des grands projets métropolitains dont 45 millions d'euros pour le projet de futur Parc des Expositions ; un soutien financier apporté chaque année à chacune des 36 communes de Toulouse Métropole pour la création d'équipements répondant directement aux besoins des habitants, ainsi qu'un soutien spécifique de 20 millions d'euros accordé à la Ville de Toulouse pour la réalisation d'équipements scolaires, sportifs et de crèches.

L'accord du 29 juin 2018 va encore plus loin tant dans les objectifs du partenariat que dans les engagements financiers du Département qui représenteraient près de 250 millions d'euros d'investissements supplémentaires afin de donner une impulsion décisive au rayonnement de la métropole toulousaine aux plans régional, national, européen et mondial.

C'est l'ensemble des dispositifs et des engagements nés de ces deux phases successives de coopération qui se trouveraient fatalement remis en cause par le projet de fusion en privant le Département de toute capacité d'action sur le territoire métropolitain.

Le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de la Cohésion des territoires ont été rendus destinataires du contenu et des objectifs de cet accord de coopération. A l'occasion de sa visite en Haute-Garonne le 7 juin dernier, Edouard Philippe a lui-même reconnu l'absence d'intérêt local à la mise en place du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne dès lors que des complémentarités entre nos deux collectivités étaient à l'œuvre.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de se souvenir qu'à l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires organisée le 17 juillet 2017, le Président de la République avait écarté l'idée d'une nouvelle grande réforme territoriale et appelé les collectivités à l'initiative et à l'expérimentation locale. Le Premier Ministre avait à son tour indiqué qu'aucune décision affectant les collectivités locales ne serait prise sans être discutée ni « imposée depuis Paris », ajoutant que toute transposition locale du cc modèle lyonnais » serait subordonnée à l'expression d'un consentement mutuel de la part des Présidents de Métropole et de Département concernés, propos confirmés devant l'Assemblée des Départements de France le 20 octobre 2017.

Au regard de ces éléments, nous souhaitons en premier lieu dénoncer le manque de considération à l'égard des Conseils départementaux visés par la réforme qui se retrouvent totalement mis à l'écart des discussions qui engagent leur avenir. Le huis clos entre l'Élysée et les Présidents de Métropole, dont nous sommes spectateurs impuissants depuis maintenant plusieurs mois, est parfaitement inacceptable. La réflexion sur l'avenir de nos territoires ne peut avoir lieu sans les présidents des Départements et nous appelons le Président de la République à réunir rapidement l'ensemble des acteurs concernés autour de la table des discussions, afin de mener un débat constructif fondé sur la réalité de nos territoires.

Nous souhaitons également réaffirmer notre opposition ferme à ce projet de réforme qui signifierait la disparition programmée de nos départements et à terme celle des communes concernées par les métropoles. Nous estimons que l'accord de volontés intervenu en 2015 entre le Département du Rhône et la Métropole lyonnaise est abusivement qualifié de cc modèle », tant sa conclusion est inhérente à des circonstances locales, tant encore son bilan n'a jamais été tiré et ses éventuels bénéfices jamais démontrés. Surtout, il est évident que sa transposition devrait, par essence, être réservée aux seules hypothèses où un même accord mutuel de volontés interviendrait entre Présidents de Métropole et Présidents de Département.

A l'heure où les collectivités locales sont invitées à innover et à expérimenter pour renforcer l'efficacité de l'action publique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne ne reste pas statique et figé dans un schéma territorial. Il ne cesse au contraire d'évoluer et de renouveler ses modes d'action afin de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens. Cela s'illustre par la volonté de construire de nouvelles dynamiques territoriales qui constituent une alternative au « modèle lyonnais », une alternative fondée sur la complémentarité et la coopération entre le Département et la Métropole, une alternative assise sur une contractualisation forte s'inscrivant dans un pacte républicain qui préserve la solidarité envers les territoires les plus fragiles. Notre ambition est de construire avec la Métropole une vision concertée, porteuse d'une véritable logique de co-développement des territoires, seule capable aujourd'hui de garantir l'unité nationale et de mettre à mal le sentiment de relégation de certains de nos concitoyens. Cette coopération est déjà à l'œuvre en Haute-Garonne et il est indispensable pour sa réussite de voir levées toutes les incertitudes et les ambiguïtés qui persistent concernant l'avenir et la pérennité de notre Département.

Nous sommes donc opposés à la mise en œuvre en Haute-Garonne du « modèle lyonnais » qui viendrait mettre en péril l'ensemble des politiques publiques initiées par le Conseil départemental ainsi que les partenariats vertueux engagés avec la Métropole et les autres échelons de collectivités locales pour la réussite de notre territoire. »

Sur proposition de son Rapporteur,  
Décide

Article unique : de transmettre ce vœu à M. le Président de la République, à M. le Premier Ministre, à M. le Ministre de l'Intérieur, à l'ensemble des Maires de Haute-Garonne ainsi qu'aux parlementaires de Haute-Garonne.

La présente délibération a été adoptée à la majorité par vote à main levée.

47 « Pour » : Mme Artigues, M. Bagnérès, Mme Baylac, MM. Bonilla, Boureau, Mme Boyer, M. Buisson, Mmes Cabessut (procuration M. Raysséguier), Courade, MM. Cujives, Denouvion, Duclos, Mme El Kouachéri, M. Fabre, Mmes Farcy, Foureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Gei-Gomez, MM. Gibert, Hébrard, Julian, Klotz, Mme Leclerc, MM. Léry, Llorca (procuration Mme Poumirol), Mme Ma/rie, MM. Méric, Mirassou, Pignard, Mmes Piquemal-Doumeng, Poumirol, Pouponneau, Pruvot, MM. Raysséguier, Rival, Mmes Rolland, Salles, M. Sans, Mme Séré, M. Simion, Mmes Stébeten, Veizat-Baronia, Vézian, Vieu, M. Vine/ni et Mme Volto.

6 « Contre » : MM. De Scoraille (procuration M. Ducap), Ducap, Iclanzan, Mmes La/ane-De Laubadère, Lamant et Winnepenninckx-Kieser.

1 « Abstention » : Mme Laurent/es.

Georges MÉRIC  
Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 05/11/2018 - n° AR 031-223100017-20181016-lmc 100000251206-DE

## VOYAGE À TAUTAVEL DES AÎNÉS DE MONTRÉJEAU

Depuis plusieurs années, le CCAS de Montréjeau organise un voyage destiné aux aînés de la commune.

Le groupe constitué d'une vingtaine de personnes est parti le 1<sup>er</sup> septembre pour une semaine de vacances, destination TAUTAVEL village, haut lieu de la préhistoire, qui se niche dans une plaine de vignes entourée de falaises, à 30 km de Perpignan.

Visites et dégustations se sont succédées pour le plus grand plaisir des vacanciers.

Tautavel et son célèbre musée de la préhistoire, caves de Byrrh à Thuir, Collioure et découverte de la côte Vermeille en bateau, Villefranche de Conflent fortifiée par Vauban inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et Mont-Louis, Cucugnan son moulin et son curé...

Tous, heureux d'être ensemble, sont rentrés sourire aux lèvres et en chantant, après avoir partagé une semaine ensoleillée dans la bonne humeur. Voyage qui pour certains fut une découverte, pour d'autres un moment chargé de souvenirs.



## LE THÉ DANSANT 2018 ORGANISÉ PAR LE CCAS

Le thé dansant s'est déroulé cette année comme toujours dans la bonne humeur et dans la joie de se retrouver pour parler entre amis, évoquer des souvenirs... et aussi bien sûr assister au spectacle, déguster le goûter, et se dégourdir les gambettes au son de quelques valse ou tangos...



A VOS AGENDAS !

le thé dansant 2019 se déroulera le  
*Mardi 22 janvier* à la salle des fêtes.

## La vie à l'EHPAD « Le Mont-Royal »

La vie s'écoule sereinement au sein de notre EHPAD.

Nos équipes sont stables et toujours très investies dans leurs missions auprès de nos résidents.

A souligner, la fidélisation de l'équipe soignante, ce qui permet un suivi encore plus attentif de nos résidents.

Les métiers en EHPAD sont variés et tous participent à la progression des bonnes pratiques en gérontologie. En conséquence, nous poursuivons notre effort de formation continue pour nos agents, afin d'une part d'adapter leurs qualifications aux missions de l'établissement et d'autre part maintenir, voire renforcer, l'esprit d'équipe pour un fonctionnement harmonieux au service des personnes accueillies.

*\* A noter : l'EHPAD est complet à ce jour et nous disposons d'une liste d'attente de personnes souhaitant intégrer notre établissement.*

## Le service restauration : faire du repas un moment de plaisir

Depuis octobre, nous avons mis en place une équipe technique en soutien au service restauration afin de repenser toute l'organisation des cuisines.

Nous disposons à l'EHPAD d'une cuisine moderne, équipée qui nous doit nous permettre une amélioration sensible des repas servis à nos résidents.

Notre objectif : apporter à nos résidents une alimentation variée, équilibrée, familiale et attrayante en utilisant le maximum de produits frais et locaux.

Nous ferons le point dans notre prochain bulletin.

## L'animation

Des animations se déroulent au fil de l'eau, sous la houlette de notre animateur Jean-Michel RAMI.

A souligner cependant quelques dates marquantes :



Le repas des familles le 7 juillet sur les terrasses de l'EHPAD



Le spectacle cabaret « Music-Hall » organisé et financé grâce à l'association « Les Pot'Agés ». Vous pouvez adhérer à cette association si vous souhaitez apporter encore plus de moments festifs à nos aînés. (Se renseigner auprès de Marielle COUBERES à l'EHPAD 05 61 89 20 50).

## Rétrospective année 2018

La Galette des Rois



Rencontre avec l'auteur de bandes dessinées Thomas SCOTTO



## Fête de fin d'année scolaire



## Année scolaire 2018/2019

**Cette année encore nous accueillons au sein du CLAS 24 enfants, du CP au CM2.**

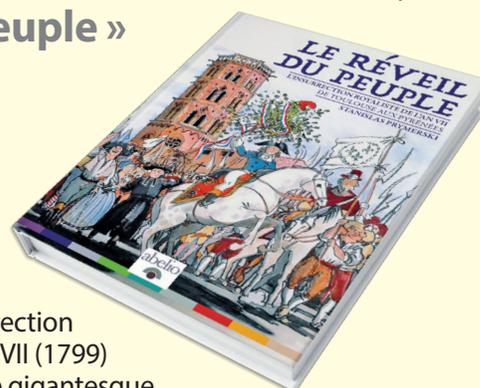
L'équipe - Nadia la coordonnatrice du dispositif, Jean-Pierre, Josy, Carine, Martine - dont la stabilité, la fidélité, le dynamisme sont à saluer a concocté des projets d'animation tous plus attrayants les uns que les autres pour permettre à nos jeunes un éveil culturel épanouissant.

*Belle année au CLAS !*

### → Une idée de cadeau pour Noël



**Courant décembre vous trouverez en librairie une bande dessinée traitant du soulèvement royaliste en l'An VII de Toulouse aux Pyrénées : « Le Réveil du Peuple » aux éditions Abelio - Saint-Gaudens. Prix : 19,50 €.**



L'insurrection de l'an VII (1799) fut une gigantesque rébellion animée par une aristocratie ne se résignant pas à la chute de la monarchie et qui crut encore possible le renversement du nouveau régime par un réveil populaire. Dans le midi toulousain, les attentats se multipliaient contre les gendarmes, les fonctionnaires et les nouveaux riches acquéreurs de biens nationaux.

Le moment propice était-il venu pour en finir avec la jeune République ? C'est ce que pensa la secrète agence de Souabe chargée d'organiser et de coordonner les soulèvements royalistes à travers la France... Le soulèvement devait coïncider avec l'entrée imminente en France des armées coalisées ! Pour le midi, Toulouse était l'objectif stratégique à atteindre ! En attendant le « jour J », foule d'anciens compagnons de Jésus, aristocrates et prêtres réfractaires rentrés d'exil, battaient la campagne des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, du Gers, de l'Aude et de la Haute-Garonne pour encadrer et organiser les mécontents tout au long du printemps 1799. Mais le peuple méridional chauffé à blanc, ne va pas savoir attendre... la révolte explosa, et leurs chefs, transformés en simples « condottieres » ne firent que suivre en tentant de commander cette gigantesque vendetta. Préaturée, cette insurrection qui aurait pu changer le cours de l'histoire, s'acheva dramatiquement lors de **la bataille de Montréjeau...**

L'année 1918 est l'année de l'armistice, de la fin du conflit le plus meurtrier de notre histoire, mais pour nos soldats, elle commence comme les années précédentes, au combat dans les tranchées, toujours dans des conditions effroyables. Depuis l'entrée en guerre des USA, les Allemands, s'ils veulent la victoire, doivent l'obtenir avant le déploiement des troupes américaines. Pour cela, ils lancent offensives sur offensives sur le front Occidental.

Comme si un malheur ne suffisait pas, 1918 est aussi l'année de l'arrivée de la grippe espagnole. Elle débarque en Europe avec les soldats américains. Comme l'Espagne seule publia des informations sur cette épidémie, on baptisa injustement cette pandémie « grippe espagnole ». Entre 1918 et 1919 elle fera, suivant les estimations les plus récentes, entre 50 et 100 millions de morts dans le monde, dont un peu plus de 400 000 en France <sup>(1)</sup>. On compte parmi les victimes de nombreux soldats affaiblis par quatre années de guerre et beaucoup de civils sous-alimentés.

## ■ L'Offensive allemande du Printemps

Le 21 mars, l'Allemagne déclenche plusieurs opérations de la Somme à la Manche, principalement sur les positions britanniques, qui battent en retraite. Dès renforts arrivent d'urgence de Grande-Bretagne pour essayer de stopper l'avancée. Mais ce n'est que lorsque les Alliés confient le commandement unique du front occidental au Général Foch que l'avancée allemande prendra fin (1). Ce dernier envoi des troupes françaises pour combler les brèches, parmi elles, les 83<sup>ème</sup> et 283<sup>ème</sup> régiments d'infanterie commingeois.

## ■ Seconde bataille de la Marne ou bataille de Reims

Cet épisode de la guerre se soldera par la capitulation de l'Allemagne, suite à une série d'offensives allemandes et de contre-offensives alliées, qui se sont déroulées dans le Nord-Est de la France du 27 mai au 6 août 1918, avec des événements décisifs du 15 au 20 juillet 1918.

Après le 28 juin, les Allemands n'ont pas abdiqué. Ils lancent l'offensive de la paix, heureusement les Français les écrasent le 15 juillet dans la bataille de Champagne. Près de 40 000 Allemands sont tués, blessés ou prisonniers, contre moins de 5 000 Français. Cette victoire importante est l'œuvre du général Pétain, devenu alors général en chef de l'armée française. Trois jours après cette victoire, pour mettre fin à tout espoir allemand de marcher sur Paris, Foch décide de réduire la poche de Château-Thierry où se sont regroupées les forces ennemies. Le 18 juillet, l'assaut est donné, sur un front de 55 kilomètres entre Bouresches et Pernant, notre artillerie déclenche un formidable tir de barrage derrière lequel cahotent 470 chars d'assaut. C'est au cours de cette seconde bataille de la Marne que sont utilisés pour la première fois, en grande quantité, les chars d'assauts FT17 Renault qui sèment la terreur dans les lignes de défense ennemie. Au soir de cette journée du 18 juillet, on dénombre 12 000 prisonniers allemands ; un chiffre record pour une seule journée de bataille. Le 19 juillet, à 4 heures du matin, nouvelle ruée ; même succès, la progression française continue, des compagnies entières de soldats allemands se rendent à nos chars d'assaut.

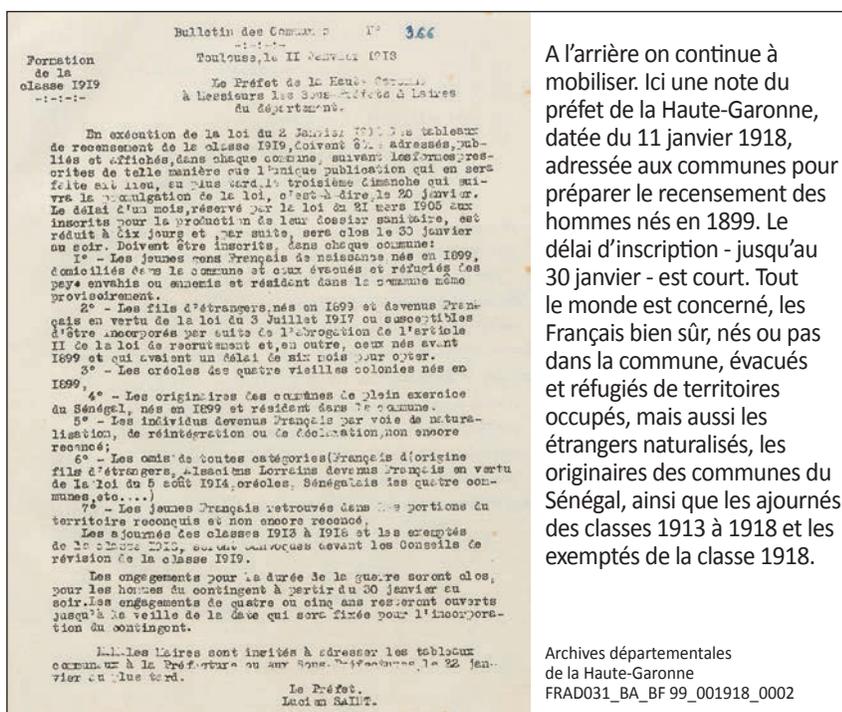
Cette éclatante victoire, eut dans le monde entier un immense retentissement. Personne ne s'y trompa : cette fois, c'était la fin. L'empire allemand avait joué tous ses espoirs de victoire dans les grands chocs du front français occidental, et il venait de les perdre. <sup>(2)</sup>

## ■ Le 83<sup>ème</sup> RI en 1918

Au début de l'année 1918, le 83<sup>ème</sup> RI est dans la région de Bar-le-Duc, cote 304 et du Mort-Homme. Il reste dans ce secteur, relativement tranquille, jusqu'au mois d'avril avant d'être transporté dans les Flandres où les Anglais, éprouvés par la lutte qu'ils avaient eue à soutenir, demandent à pouvoir se reformer à l'arrière, derrière des troupes aguerries. <sup>(3)</sup> Une fois encore, le régiment pyrénéen s'illustrera par son courage et son abnégation au combat au point d'être cité à l'Ordre de l'Armée. Dans les Flandres, le 83<sup>ème</sup> n'a pas participé à la bataille décisive pour la victoire mais, après un bref repos, il regagne en septembre la région de la Somme. Au niveau d'Epéanecourt, suite à de violents combats, il franchit en premier la Somme. Le 28 octobre, après d'autres luttes toujours aussi meurtrières, le régiment passe en réserve. Il restera dans cette situation tout en suivant le mouvement des troupes de première ligne jusqu'à l'Armistice qu'il apprend, le 11 novembre, à Leschelles et à Buironfosse à quelques kilomètres de la frontière belge. Durant la guerre, le 83<sup>ème</sup> a vu son effectif s'épuiser. Des renforts appelés de tous les coins de France sont venus réparer les larges brèches faites dans ses rangs. Bretons, Parisiens et bien d'autres se sont ainsi joints aux Pyrénéens. Ces mélanges n'ont jamais altéré l'esprit combatif de ce régiment. <sup>(3)</sup>

## ■ Le 283<sup>ème</sup> RIR en 1918

Quand commence l'année 1918, le régiment se prépare à de nouveaux efforts. Constitué par un noyau de vieux poilus bien diminués, autour duquel sont venus s'ajouter des jeunes éléments de recrutements divers, il aura encore à supporter bien des fatigues, à livrer bien des combats tout au long de l'année. En janvier 1918 il est cantonné à Ville-en Tardenois non loin de Reims où il restera jusqu'en février. Ce repos ne durera pas très longtemps. En mars, comme le 83<sup>ème</sup>, le régiment doit prêter main forte aux britanniques qui plient devant l'offensive allemande. Mi-mai, en pleine bataille, le régiment est touché par la grippe. Les 18 et 19 mai, 163 malades sont évacués. Fin mai, par sa position, le régiment se trouve engagé au cœur de la seconde bataille de la Marne. Le régiment remontera petit à petit vers le nord en libérant, non sans combattre, nombre de villages. C'est non loin d'Housset un petit village de l'Aisne que les soldats du 283<sup>ème</sup> apprendront la nouvelle de l'Armistice. Le régiment sera dissout le 14 février 1919, et son drapeau déposé aux invalides. <sup>(4)</sup>



A l'arrière on continue à mobiliser. Ici une note du préfet de la Haute-Garonne, datée du 11 janvier 1918, adressée aux communes pour préparer le recensement des hommes nés en 1899. Le délai d'inscription - jusqu'au 30 janvier - est court. Tout le monde est concerné, les Français bien sûr, nés ou pas dans la commune, évacués et réfugiés de territoires occupés, mais aussi les étrangers naturalisés, les originaires des communes du Sénégal, ainsi que les ajournés des classes 1913 à 1918 et les exemptés de la classe 1918.

Archives départementales de la Haute-Garonne  
FRAD031\_BA\_BF\_99\_001918\_0002



Les images sont trompeuses, l'année 1918 n'a pas été de tout repos pour ces soldats du 283<sup>e</sup> régiment d'infanterie. (Collection privée)

À l'exception de l'année précédente, le nombre de Montréjeulais morts au combat en 1918 est moins important. Malheureusement, à la lecture des fiches matricules ce sont des garçons très jeunes qui succombent.

Trois des onze disparus avaient été appelés en avril 1917 et n'ont que vingt ans ou moins :

**Charles Carthéry**, soldat du 113<sup>e</sup> RI, décédé le 5 mai 1918 à l'ambulance n°5/59 des suites de ses blessures à l'âge de 20 ans.

**Jean-Marie Bahette**, soldat du 152<sup>e</sup> RI, tué à l'ennemi le 22 juillet 1918 à la ferme de l'Hermitage et du bois du Chatelet dans l'Aisne, à l'âge de 19 ans.

**Théodore Vives**, soldat du 8<sup>e</sup> RI, décédé le 14 septembre 1918 à l'âge de 20 ans à « Le Grand hameau » cote 180 Courlandon (Marne).

Autre constat : après quatre ans de guerre dans des conditions épouvantables les organismes sont usés, trois soldats décèdent de maladies. Peut-être de la grippe espagnole, les fiches matricules ne le précisent pas :

**Cyprien Menè**, soldat du 2<sup>e</sup> régiment de dragons, décède le 20 avril 1918 à l'hôpital n°9 de Lyon à l'âge de 22 ans.

**Jean-Marie Sarrat**, sergent au 121<sup>e</sup> RI, décède le 5 octobre 1918 à Montluçon. Croix de Guerre.

**Jean-Bernard Dupuy**, soldat du 83<sup>e</sup> RI, fait prisonnier le 28 août 1914 à Noyers, décède en captivité le 2 novembre 1918 à Marienburg (Allemagne).

**Henri Haurel Saint-Martin**, soldat attaché au service auxiliaire, meurt accidentellement à Cierp à l'âge de 34 ans le 21 septembre 1918.

**François Seilhan**, soldat du 94<sup>e</sup> RI, tué à l'ennemi le 18 août 1918 à Hourgues dans la Somme.

**Antoine Lompède**, caporal du 120<sup>e</sup> RI, tué à l'ennemi le 30 septembre 1918 à Tahure Ripont (Marne).

**Firmin Salies**, sergent au 130<sup>e</sup> RI, tué à l'ennemi le 5 octobre 1918 à Orfeuil (Ardennes) à l'âge de 22 ans. Croix de Guerre avec étoile.

**François Male**, soldat du 372 RI, incorporé en 1913, il a combattu depuis le premier jour de guerre pour décéder le 11 novembre 1918 à la suite de ses blessures à l'ambulance n°31/21 à Koritzta (Albanie).

## Les blessés

Dans leur retraite les allemands n'ont pas hésité à utiliser outrageusement les gaz. Pour preuve, le nombre important de blessés évacués pour intoxication au gaz.

**Abadie François**, sergent au 83<sup>e</sup> RI, blessé au genou par balle, plusieurs fois cité à l'ordre du régiment, Croix de guerre avec étoile d'argent et de bronze.

**Alos Manuel**, caporal au 401<sup>e</sup> RI, blessé le 9 août 1918, commotion par éclats d'obus, cité à l'ordre du régiment, Croix de Guerre avec deux étoiles de bronze et médaille militaire.

**Bompierre Alfred**, soldat du 410<sup>e</sup> RI, une première fois blessé le 29 mai il regagne son régiment et est une nouvelle fois blessé par éclats d'obus le 16 septembre. Pour son attitude, il reçoit une lettre de félicitation de son Lieutenant-colonel.

**Cazes Augustin**, soldat au 42<sup>e</sup> RI Coloniale, blessé par éclat d'obus aux jambes le 13 juin. Décoré de la Légion d'Honneur.

**Cazes François**, soldat au 265<sup>e</sup> RA, blessé le 17 avril aux jambes par éclats d'obus.

**Crouzet Josep**, soldat au 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves, blessé au bras par éclat d'obus le 18 juillet, cité à l'ordre du régiment, Croix de guerre étoile de bronze.

**Dasque Dominique**, soldat du 418<sup>e</sup> RI, blessé le 2 juillet par intoxication au gaz, cité à l'ordre du régiment, Croix de guerre étoile de bronze et médaille militaire.

**Décap Pierre**, sergent major du 81<sup>e</sup> RI, blessé le 16 mai par intoxication au gaz, Cité à l'ordre du régiment et de la division, Croix de guerre étoile d'argent et de bronze.

**Dupuy Célestin**, soldat au 113<sup>e</sup> RI, blessé le 11 novembre.

**Gouazé Antoine**, soldat au 107 RA lourde, blessé le 28 juin par éclat d'obus à l'épaule.

**Larrieu Paul**, soldat au 27<sup>e</sup> RI, blessé le 14 octobre, plaies multiples à la jambes gauche.

**Lasserre Iréné**, sergent au 458<sup>e</sup> RI, blessé le 2 octobre par éclat d'obus au bras gauche. Plusieurs fois cité à l'ordre de l'armée, Croix de guerre avec étoile de bronze et Palme, Chevalier de la Légion d'Honneur.

**Maupomé Louis**, soldat au 169<sup>e</sup> RI, blessé le 24 août par intoxication au gaz.



L'Armistice le 11 novembre 1918 sur les Grands boulevards à Paris, la foule en liesse.

Photo : Agence Roll - Bibliothèque Nationale de France

**Moré Henri**, caporal au 169<sup>e</sup> RI, blessé le 20 juillet par intoxication au gaz, cité à l'ordre du régiment, Croix de guerre avec étoile de bronze.

**Nogues Jacques**, soldat au 264<sup>e</sup> RI, blessé au genou le 18 mars.

**Pujo Victor**, caporal au 2<sup>e</sup> RG, blessé le 30 août par éclat d'obus.

**Saurine Raymond**, soldat au 8<sup>e</sup> régiment de Zouaves, blessé par intoxication au gaz le 4 septembre, Croix de guerre étoile de bronze.

(1) Wikipédia

(2) www.chtimiste.com

(3) Historique du 83<sup>e</sup> régiment d'infanterie : Grande Guerre 1914-1918. Editeur : P. Pont (Saint-Girons), 1920.

(4) Historique du 283<sup>e</sup> régiment d'infanterie : Guerre 1914-1918 par Georges Louis Éditeur : Firmin-Didot (Paris), 1932.

Au cours de la seconde guerre mondiale, le Midi Toulousain aura été pour beaucoup de populations une terre d'asile. Dès 1938, c'est la « Retirada ». Frontalière avec l'Espagne, notre région accueille les « Républicains » espagnols défaits par les franquistes. En 1940, c'est « l'Exode » des populations qui fuient l'offensive allemande. Eloigné des zones de combats, le Midi Toulousain accueille naturellement ces nombreux réfugiés venus de Belgique, du Luxembourg, de la région parisienne et du nord de la France. Après l'armistice de juin 1940, une zone libre est laissée sous l'autorité française du gouvernement de Vichy. Cette zone libre sera maintenue en l'état jusqu'au 11 novembre 1942, durant cette période, elle accueillera de nouveaux émigrés qui passent la ligne de démarcation pour sauver leur vie, parmi eux des juifs et des résistants recherchés. Toulouse devient une ville surpeuplée, de deux cent treize mille habitants en 1936, elle passe en 1940 à près de six cent mille. Les réfugiés sont dispersés dans toute la région pour désengorger la ville. En 1941, la population de la ville redescend à deux cent cinquante huit mille habitants. <sup>(1)</sup> Montréjeau participera à cet accueil de réfugiés, espagnols, belges, juifs et bien d'autres trouveront leur place dans notre cité, parmi eux des Lorrains qui jugés trop français par les nazis seront rapatriés dans le Comminges. C'est leur histoire que je me propose de vous faire découvrir.

Après la capitulation et l'armistice de juin 1940, les soldats Lorrains et Alsaciens prisonniers des Allemands furent triés. Seuls les Juifs sont maintenus en captivité, les autres rentrent chez eux en Allemagne, puisque l'Alsace et la Lorraine, comme en 1870, font de nouveau parties du territoire allemand, à ce titre, certains Alsaciens sont enrôlés dans l'armée Allemande. Les soldats lorrains de retour chez eux ont la mauvaise surprise de voir leurs villages occupés par les Allemands. L'enseignement dans les écoles est fait en allemand, les hommes et les femmes adultes sont au service forcé de l'Allemagne, ils travaillaient dans des fermes, ou dans des usines réquisitionnées pour soutenir l'effort de guerre nazi.

## Le village de Marieulles - Vezon (Moselle)

La germanisation de l'Alsace et la Lorraine fut décidée par Hitler le 28 septembre 1940. Les noms des deux villages unifiés étaient devenus : pour Marieulles « Mariellen » et pour Vezon « Winzersheim ». Les habitants étaient jugés trop francophiles pour rester dans leur Lorraine natale. Les futurs expulsés furent prévenus et invités à choisir entre la « Watergau » à l'est du Reich, c'est-à-dire la Pologne ou la France au-delà de la ligne de démarcation. Une semaine fut accordée à la population pour se préparer au départ. Les habitants avaient déjà ressenti des tensions et avaient commencé à prendre des précautions pour leurs biens en cachant tout ce qu'ils ne pourraient pas emporter. A la libération, les plus chanceux, très peu nombreux, retrouveront l'intégralité de leur patrimoine mais pour la plupart ce ne sera que ruines à leur retour. Ils auront tout perdu, maison et tout ce qui y était dissimulé.



Le 13 novembre 1940 des cars allemands attendent sur la place du village très tôt le matin et les soldats ordonnent à toute la population de rassembler leurs effets jusqu'à 30 kg de bagage et 2000 francs de l'époque en argent liquide par personne <sup>(2)</sup>.

A 11h30 le départ est donné, destination la gare de marchandise de Metz, les gens de toute la Lorraine y sont entassés dans des wagons de 3<sup>ème</sup> classe en bois. Beaucoup ont peur de prendre la direction de la Pologne ou de l'Allemagne, mais finalement c'est le soulagement en arrivant en gare de Lyon après un passage par Châlons-sur-Marne.

Ce fut un voyage interminable et éprouvant jusqu'à l'arrivée à Toulouse où les Lorrains sont repartis au hasard dans des villages pyrénéens de la Haute-Garonne et du Gers. Les villes concernées par l'accueil des réfugiés sont : Montréjeau, Gourdan-Polignan, St-Gaudens, BousSENS, Luchon, St-Martory, Salies-du-Salat et Masseube. A l'exception de Masseube, dans le Gers, toutes sont des communes de Haute-Garonne desservies par la voie de chemin de fer. Critère sûrement retenu pour la répartition de ces populations.

## Les Lorrains à Montréjeau et Gourdan-Polignan.

Une partie des habitants de Marieulles a été accueillie à Montréjeau et Gourdan-Polignan, dont la famille Lemaire <sup>(3)</sup> composée de sept personnes, hébergée au presbytère. Juste en face se trouvait le magasin d'articles de pêche et de chasse de la grand-mère maternelle de M. Albert Lemaire, dont je tiens ce récit, Mme Dessacs Marie veuve d'Albert Dessacs.

D'autres familles ont également trouvé refuge à Montréjeau et Gourdan-Polignan : Maire, Brocard, Christophe, Clodot, Evrard, Félix, Hen, Iden, Julière, Lallement, Langard, Legay, Maurice, Pichon, Poiré et Tissier, représentant une soixantaine de personnes <sup>(4)</sup>. Toutes ont vécu de petits boulots, la carrière Roqué en emploiera un grand nombre. D'autres trouveront un emploi chez des artisans en manque de bras, car les soldats mobilisés et faits prisonniers ne sont pas revenus. Retenus en Allemagne ils ne reviendront qu'à la fin du conflit.

Durant ce séjour, pour maintenir les liens entre les familles, le curé de la paroisse de Marieulles, l'abbé Maire assurera la liaison à vélo entre tous les réfugiés du village. Après une période d'adaptation, plus ou moins facile, les Lorrains ont été bien adoptés. L'ensemble de ces réfugiés était appelé par la population les « réfugiats ». Ce mélange de population a permis la transmission réciproque de savoirs. Des unions ont été célébrées comme celle d'Emile Lemaire et Marguerite Dessacs, et de véritables liens d'amitiés se sont noués entre toutes ces populations. Fin 1944, une fois le territoire libéré, quelques Lorrains regagnent leur village en éclaireur. L'un d'eux, Augustin Julière reparti trop tôt sera tué par un obus en septembre 1944. Début 1945, c'est le retour en Lorraine de toute la population de Marieulles. Le père de M. Albert Lemaire décida de rester à Montréjeau où il avait fondé une famille et s'était constitué un cercle d'amis. Le reste de la famille regagna la Lorraine.



Les Lorrains à Montréjeau en 1943



Le village de Marieulles - Vezon avait été complètement détruit surtout par les bombes américaines lors de la reconquête du pays. Les gens du village ont été relogés dans des baraquements provisoires pendant une dizaine d'années.

(1) Jean Estèbe, Toulouse 1940-1944, Perrin, 1976, pages 9 à 17.

(2) Site internet de la ville de Marieulles - Vezon

(3) La famille Lemaire à son arrivée à Montréjeau était composée de Madame Lucie Lemaire (veuve de guerre 14/18 d'Emile Lemaire), de son fils Emile Lemaire, de sa fille Madeleine épouse Félix, de son gendre M. Paul Félix et leurs enfants Marc et Luc. Emile Lemaire épousera à Montréjeau Marguerite Dessacs en janvier 1942.

(4) Histoire de la commune de Marieulles - Vezon par Denis Legay.

# Chemin de fer de la Save et de la Gesse

Jean-Jacques Miquel

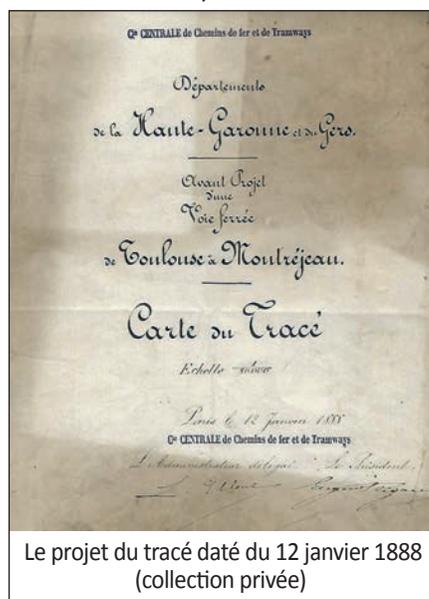
La ligne de chemin de fer d'intérêt local des vallées de la Save et de la Gesse aurait pu être une nouvelle liaison entre Toulouse et Montréjeau.

En France, les lignes de chemin de fer ont vu le jour dès 1828, date de la première mise en exploitation de la ligne entre Saint-Etienne et Andrezieux d'une longueur de 23 km et tractée par des chevaux. Ce n'est qu'en 1832 que la locomotive fera son apparition. Il faudra attendre encore quelques années avant que notre région puisse à son tour voir arriver en gare des locomotives à vapeur. La ligne Toulouse - Sète sera mise en service le 22 avril 1857, et celle de Toulouse - Portet/ Saint-Simon le 19 octobre 1861. La ligne de Portet-sur-Garonne à Montréjeau est ouverte le 9 juin 1862 et celle de Montréjeau à Tarbes le 15 juin 1867. Le 17 juin 1873 se sera au tour de la ligne de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon d'être mise en exploitation.<sup>(1)</sup>

Malgré les incertitudes sur le maintien de la ligne entre Montréjeau et Luchon par le rail, cette configuration de notre réseau ferroviaire est toujours visible aujourd'hui. Mais ce sont les mêmes raisons économiques, ajoutées aux rivalités entre Saint-Gaudens et Montréjeau, qui n'ont pas permis la réalisation d'une deuxième ligne de chemin de fer, cette fois en voie étroite, entre Toulouse et Montréjeau en passant par le département du Gers et un embranchement avec les Hautes-Pyrénées.



La gare originelle de Toulouse-Matabiau



Le projet du tracé daté du 12 janvier 1888 (collection privée)

Le tracé proposé en ce mois de janvier 1888, est le même que celui qui avait été dressé en juin 1883 à la suite d'une enquête publique de mars 1883. Il est formé d'une ligne principale de Toulouse à Montréjeau et de deux embranchements sur Rieumes et Boulogne-sur-Gesse. L'origine de la ligne est située devant la gare de voyageurs de Toulouse Matabiau. Elle traverse la ville de Toulouse en empruntant la rue Alsace Lorraine et arrive à la Garonne au Pont Neuf. Cette traversée se fait à niveau avec rails noyés dans la chaussée. Après avoir traversé la Garonne, le tracé se dirige par la route vers la gare Saint-Cyprien à laquelle il se rattache pour suivre son chemin jusqu'à Montréjeau par les stations et haltes suivantes :

Toulouse Saint-Cyprien, Tournefeuille, Plaisance-du-Touch, Fonsorbes, Saint-Lys, Sainte-Foy avec bifurcation vers Rieumes, Bragayrac, Savignac, Samatan, Lombez, Cadeilhan, L'Isle-en-Dodon, Anan, Saint-Laurent, Montbernard, Saint-Pé-del-Bosc avec bifurcation vers Boulogne-sur-Gesse, Lespugue (Blajan), Larroque, Saint-Plancard, Sédeilhac, Franquevielle, Les Tourreilles, Montréjeau (local) et Montréjeau (gare).<sup>(2)</sup>

Une variante à ce tracé est proposée avec une destination à Lannemezan, arrivé à Franqueville, le parcours prend la direction de Pinas pour rejoindre Lannemezan. Plus tard, il sera proposé une arrivée à Montréjeau avec une bifurcation vers Lannemezan depuis Franquevielle. C'est ce dernier projet qui semblait être retenu par les élus des Conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées si les élus de Saint-Gaudens et des cantons limitrophes n'avaient pas manifesté leur mécontentement

en proposant un tracé différent allant de Toulouse à Saint-Gaudens. En effet l'intérêt économique de ce tracé ne pouvait que susciter la convoitise de Saint-Gaudens. Relier tous les principaux marchés de la région entre eux en excluant Saint-Gaudens ne pouvait que leur déplaire.

A force de tergiversations, le projet sera abandonné pour être remplacé plus tard par un tracé à peu près similaire de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse. Tracé moins onéreux qui facilitera l'expansion des marchés traversés, Saint-Gaudens, Montréjeau et Lannemezan devant se contenter de la ligne de chemin de fer Toulouse - Bayonne.<sup>(3)</sup>



La gare de Montréjeau construite en 1862, à la fin de XIX<sup>ème</sup> siècle (collection privée)



Les voyageurs sur ligne Toulouse - Boulogne-sur-Gesse

- (1) En ce temps-là ... La vapeur ! Les chemins de fer du sud-ouest, Michèle Gavet-Imbert, imprimerie Chastresse & Cie, Brive-la-Gaillarde, 24 janvier 1985.
- (2) Cie Centrale de Chemins de fer et de tramways, départements de la Haute-Garonne et du Gers, avant-projet d'une voie ferrée de Toulouse à Montréjeau, 12 janvier 1888. (Collection privée).
- (3) Rapports et délibérations / Département de la Haute-Garonne, Conseil général, archives départementale 31.

**La rentrée des classes 2018/2019 au groupe scolaire du Courraou s'est faite le 3 septembre avec trente élèves en moins par rapport à la rentrée précédente. Cette diminution a malheureusement entraîné la fermeture d'une classe en élémentaire.**

Les effectifs pour cette rentrée 2018/2019 sont de 130 élèves répartis de la façon suivante :  
21 CP / 24 CE1 / 19 CE2 / 23 CM1 / 31 CM2 / 12 ULIS.

De nouveaux enseignant(e)s ont été nommé(e)s au sein du groupe scolaire. Madame Cécile Martiel conserve son poste de direction et enseigne dans la classe des CM2 avec Mme Robble, les autres enseignant(e)s se répartissent de la façon suivante :

CP : Mme Gricourt - CE1 : M. Huart - CE2 : Mmes Pelay et Tartaribe - CM1: Mme Abeille - ULIS : M. Théate.

Quant à l'école maternelle, les effectifs restent stables : 69 élèves pour cette rentrée 2018/2019. Il faut également noter la présence d'une nouvelle enseignante (en remplacement de Virginie). La direction est toujours assurée par Madame Péri.

## Baisse des effectifs

La baisse du nombre d'écoliers est principalement liée aux difficultés économiques que peuvent rencontrer les jeunes couples en milieu rural. L'exode de ces familles vers les villes pour trouver du travail, se traduit par une baisse de la natalité dans les campagnes, d'où malheureusement la fermeture de classes.

## Périscolaire

Tout comme les années précédentes et jusqu'à la fin de cette année, la municipalité de Montréjeau assure gratuitement le service des garderies du matin, midi et soir, avec l'encadrement par 6 personnes.

Le temps périscolaire reste sous la responsabilité de Monsieur Frédéric Balmoissière.

## Important

Dans le cadre du transfert de compétences vers la Communauté des communes (5C) certaines modifications interviendront dès la rentrée de janvier 2019. A l'heure où nous publions ce bulletin, nous ne sommes pas en mesure de divulguer le projet concernant le fonctionnement du périscolaire car il n'a pas encore été voté et peut toujours être soumis à modifications.



Le jour de la rentrée, Mme Martiel, directrice, informe les parents d'élèves.  
(Photo : Jean-Paul Chambrillon)

Ecole élémentaire		Ecole maternelle	
Années scolaires	Effectifs	Années scolaires	Effectifs
2008-2009	174	2008-2009	92
2009-2010	178	2009-2010	96
2010-2011	138	2010-2011	95
2011-2012	149	2011-2012	93
2012-2013	158	2012-2013	89
2013-2014	151	2013-2014	79
2014-2015	158	2014-2015	67
2015-2016	172	2015-2016	66
2016-2017	142	2016-2017	64
2017-2018	161	2017-2018	67
2018-2019	130	2018-2019	69



M. le maire souhaite une bonne année scolaire à l'ensemble des élèves, aux parents et aux enseignants.



Une nouvelle directrice, Madame Géraldine Cubères a pris ses fonctions entourée de sept enseignantes. Ici, la réunion préparatoire des enseignantes.

## Quelques mots que j'adresse à tous les élèves...

« Le savoir se forge sur les bancs de l'école élémentaire !  
Soyez donc très **attentifs** !  
Je vous souhaite à tous une bonne **scolarité** »

Les enfants ont également effectué leur rentrée à l'école Sainte Germaine. Leur nombre est de 95 avec ici aussi la fermeture d'une classe en maternelle.

## Souscription pour l'Eglise de Montréjeau

« Tous les amis et sympathisants de Montréjeau, associés au diocèse et à la mairie, se mobilisent pour sauvegarder et mettre en valeur l'un des fleurons de son patrimoine en émettant une souscription pour la restauration de son Eglise ».

Il s'agit de l'aménagement de son entrée (porte et sas pour valoriser la visibilité de la nef), la réparation de la toiture et des persiennes, l'étanchéité de la sacristie.

Les dons sont à adresser à l'Association ADAM (Association Des Amis de Montréjeau) Boite Postale W 19, 31210 Montréjeau.

Soit par chèque à l'ordre de ADAM Dons Patrimoine

Soit par virement sur le compte ADAM Dons Patrimoine • IBAN : FR76 102680255116377100201 • BIC : COURFR2T

Les généreux donateurs et donatrices recevront un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôt de 66%.



**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUERIR

7 ET 8  
DÉCEMBRE  
2018

Cette année, la Ville de Montréjeau a été diplômée par l'AFM-Téléthon pour ses actions du Téléthon 2017.

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

Le Téléthon 2018 a eu lieu les 7 et 8 décembre.

Vous pouvez continuer à faire des dons sur le site : [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)



## Hauteurs des plantations en limite de propriété

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin, selon la hauteur des plantations, les hauteurs à respecter sont les suivantes :

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
< ou = à 2 mètres	0,5 mètre
> à 2 mètres	2 mètres

### Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.



### Sanctions

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale :

- à moins que ces plantations, situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, existent depuis au moins 30 ans ;
- à moins que ces plantations, situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.

Vous pouvez adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à votre voisin.

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montréjeau

## P.A.S.S

PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

### VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS

**POUR QUI ?**

**Vous payez une mutuelle mais VOS RESSOURCES SONT INFÉRIEURES A :**

991 € par mois pour une personne, 1487 € par mois pour un couple...

**ou**

**Vous n'avez PAS DE MUTUELLE**

**ou**

**Vous avez une Allocation Adulte Handicapé, le « Minimum Vieillesse », le RSA**

**ou**

**Vous n'avez PAS DE DROITS OUVERTS à la sécurité sociale pour vous soigner**

**L'ASSISTANTE SOCIALE PASS :**

Vous accompagne, vous oriente, vous aide dans vos démarches :

- Ouverture des droits
- CMU C
- Aide à la Complémentaire Santé (ACS - aide à la mutualisation)
- Aide Médicale Etat

**LE MEDECIN :**

Vous examine et fait le point sur votre état de santé.

Il coordonne les soins dont vous avez besoin.

**Où ?**

**A la MAISON DE SANTE de MONTREJEAU**  
14 bis avenue de Mazères (en face la gendarmerie)

**Le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h**

Prenez rendez-vous au 05.61.95.36.37

Depuis décembre 2014, le groupe majoritaire a décidé d'ouvrir un espace de libre expression pour que chaque groupe d'opposition puisse s'exprimer et même si les textes ne nous imposent pas cette mesure (Montréjeau étant une ville de moins de 3 500 habitants). Chacun l'utilise comme il l'entend...

## LE GROUPE MAJORITAIRE

### Le changement signifie-t-il progrès ? A vous dans juger.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, l'année 2019 s'annonce comme un grand tournant dans notre vie de contribuable avec la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et la réforme de la taxe d'habitation, mais aussi dans notre vie de salarié avec la réforme de la retraite complémentaire des salariés du privé et plus généralement de la mise en place de « malus – bonus » pour l'ensemble des salariés qui désirent partir de la retraite à 62 ans, âge légal de la retraite.

A toutes ces réformes, que nous qualifierons de « nationales », il faut rajouter les changements structurels locaux de la loi NOTRe que nous allons vivre avec le transfert des compétences du CCAS et du périscolaire de la commune vers l'intercommunalité. Nous ne sommes qu'au début des mutations. Arrive une nouvelle réforme des retraites avec la mise en application du slogan de campagne « un euro cotisé un euro rendu » et peut-être une modification du statut des fonctionnaires. Du côté de la loi NOTRe nous allons devoir encore supporter le transfert des compétences « eau et assainissement » reporté au 1er janvier 2026, ce qui va engendrer une profonde réorganisation de la gestion locale de l'eau avec peut-être à la clé une augmentation du prix de l'eau. Ce transfert retire une nouvelle compétence aux mairies. A ce rythme, elles vont en être réduites à gérer l'état civil et le pouvoir de police et perdre le contact avec leurs administrés. Si vous ajoutez à tout cela la baisse des ressources financières, c'est la mort annoncée des communes en tant que telles dans un avenir proche.

*Groupe majoritaire.*

Madame, Monsieur,

2018, se termine, une nouvelle année se profile, notre ville va s'illuminer de mille feux pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Tout le monde n'aura pas la chance de fêter Noël. Soit par manque de moyen ou touché par les « accidents de la vie ».

Certains ont tout perdu dans des régions proches de nous.

A ce sujet il faut souligner l'initiative prise par la Municipalité de venir en aide aux sinistrés de l'Aude. Le résultat a été au-delà de ce que l'on pouvait espérer.

Les Montréjeaulais ont prouvé qu'ils avaient du cœur, et qu'ici le mot solidarité n'est pas un vain mot.

Que pouvons-nous souhaiter pour cette nouvelle année ?

Que chacun vive mieux dans un monde meilleur, dans un monde apaisé.

Bonne année à tous, bonne santé et bonnes fêtes.

*Jacques GALLET,  
Conseiller Municipal.*

## Quel avenir pour notre commune dans un département coupé de la Métropole Toulousaine ?

Le projet du gouvernement envisage la fusion du département et de la métropole Toulousaine. Il s'agirait de scinder la Haute-Garonne en deux parties :

- D'un côté, Toulouse Métropole avec 37 communes auxquelles toutes les compétences départementales seraient transférées.

- De l'autre, tout le reste du territoire avec les compétences actuelles.

Nous contestons ce choix : il concentre toute la richesse à Toulouse Métropole et empêche les transferts de solidarité vers les zones rurales comme ils existent aujourd'hui.

Refusons la ségrégation territoriale entre zones urbaines et zones rurales qui semble être l'alpha et l'oméga du Président de la République.

Comme certains l'ont déjà fait lors de l'enquête d'utilité publique concernant le projet d'aliénation du chemin rural dit de 'Côte Rouge', poursuivez votre action citoyenne **et exprimez votre refus auprès de tous vos élus, jusqu'à la Présidence de la République.**

Nous présentons à toutes et à tous une Bonne Année 2019.

*Les élus du groupe "Construisons l'Avenir",  
Michel Gleyzes, Catherine Vimard, Noël Larqué.*

Le Comité des Fêtes a organisé 15 manifestations durant cette année 2018.

Nous avons souhaité la diversité pour respecter les goûts de chacun !! Il en sera de même pour 2019. Public toujours nombreux pour certaines manifestations : bals musette, marché à l'ancienne, lotos, floralies et vide-greniers.

➤ **Pour Pâques**, la chasse aux œufs et les animations qui l'accompagnent font du cœur de la cité, une cour de récréation, sans oublier la fête foraine.

➤ Pour la deuxième année consécutive, la soirée du 21 Juin a bien mérité le nom de « **Fête de la Musique** » avec la vibrante prestation des « **Cousins d'un soir** ».

➤ **Le mois de juillet** avec le retour des vacanciers a été encore une fois richement doté, les amateurs de musique classique se sont délectés du concert « **Mezza Voce** » chœur d'une trentaine de choristes venus d'un département voisin. **La Fête Nationale du 14 juillet**, organisée par le comité des fêtes de Gourdan-Polignan a connu un vif succès avec le feu d'artifice tiré depuis Casteljoli. Comme tous les ans, le dernier lundi du mois de juillet a vu défiler dans nos rues les animaux de la ferme, accompagnés par les inséparables bovins et ovins et bien d'autres intervenants. **Le Marché à l'Ancienne** reste fidèle à sa notoriété et attire toujours autant de monde. Il est une des manifestations phare de notre cité montréalaise.



En mars, les forains étaient présents sur le boulevard



Le feu d'artifice du 14 juillet avec en arrière-plan Casteljoli



➤ **En août**, pendant les grosses chaleurs, il a fait bon se rafraîchir à l'église Saint Jean-Baptiste et écouter le chœur de la bâtisse résonner au son des violons et violoncelles, du quatuor à cordes Mazas, inspiré du célèbre compositeur. Public peu nombreux mais émerveillé par le talent des musiciens !



➤ Après la rentrée des classes, c'est un public hilare qui a assisté à « **La Bonne Adresse** » proposée par la troupe théâtrale du Rideau Massylvain. Merci à l'association 3C qui nous a accueillis pour un soir, au cinéma des Variétés. Rendez-vous est d'ailleurs pris pour 2019.



➤ **Traditionnel Marché de Noël**

L'année se termine par le traditionnel marché de Noël du Dimanche 16 Décembre ; avec évidemment la présence de nombreux exposants qui proposent aux visiteurs un éventail de produits pour illuminer cette période de fête. Le Père Noël sera présent ainsi que... les chocolats et autres animations.

L'ensemble du Comité des Fêtes s'investit tous les jours de l'année pour proposer des manifestations variées. La culture, sous toutes ses facettes, enrichit le quotidien de chaque individu. Notre volonté est de pérenniser cette diversité culturelle qui fait la richesse des échanges. L'ensemble des membres du Comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter de bons réveillons et une Bonne Année 2019.

# La Rétro en Photos...

# 2018



Janvier - Les vœux du maire à la population



Février - Les agents receveurs



Mars - Grand Prix cycliste de la ville



Avril - l'USMGP Championne des Pyrénées



Avril - Les floralies



Avril - Montréjeau reçoit le label Pavillon Bleu



Mai - Signature de la convention pour la passerelle



Juin - Inauguration de la borne électrique



Juillet - Marché à l'ancienne



Juillet - Note d'été 31



Août - Le Brésil au Festival



Septembre - Les aînés à Tautavel